

# A.P.E.S.C

Association pour la Protection de l'Environnement et du Site de Chevreuse

apesc.chevreuse@gmail.com -- https://www.apesc-chevreuse.org

## COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 AVRIL 2023

**Adhérents présents** : 24 dont 5 privés de droit de vote (décision CA du 17 avril 2023).

**Adhérents représentés** : 43 dont 19 privés de droit de vote (décision CA du 17 avril 2023).

**Membres du Conseil d'Administration présents** : Laurent BUGEAT, Gersende DE MERLIS, Gilles DERVAUX, Jacques EMPINET, Michel GAISNE, Daniel SCHLIM, Victor YARHI, Patrick ZIMMERMANN.

**Membres du Conseil d'Administration représentés** : Christian LAURENT, Raymond PEIFFER, Jacques PRIME.

**Membres du Conseil d'Administration absents non représentés** : Philippe DEHAN, Bertrand VANDON.

**Président de séance** : Gilles DERVAUX, Président de l'APESC

**Secrétaire de séance** : Daniel SCHLIM, Secrétaire de l'APESC

**Début séance** : 20h05

**Ordre du jour figurant sur l'invitation envoyée le 3 avril 2023** :

*Nous sommes appelés à traiter deux exercices (2021 et 2022) compte tenu des décalages qui se sont creusés depuis 4 ans dans la tenue des AG (juin 2019, Oct. 2020, Nov. 2021 et 2022 reportée en 2023) pour cause de Covid, problèmes de santé, PB informatiques...etc.*

*Nous souhaitons revenir à un calendrier d'AG en avril à partir de 2023. Lors du dernier CA, le 10 mars 2023, nous avons considéré ce qui suit :*

**Première partie** :

- a) Rapport d'activité 2021 présenté par le Président
- b) Rapport financier 2021 présenté par le Trésorier
- c) Vote sur le renouvellement partiel du C.A., soit 3 mandats venus à terme en 2022

**Deuxième partie** :

- a) Rapport d'activité 2022 présenté par le Président
- b) Rapport financier 2022 présenté par le Trésorier
- c) Vote sur les modalités du renouvellement partiel du C.A., soit 7 mandats qui arrivent normalement à terme en octobre 2023 (membres élus en Oct. 2020)
  1. Soit les 7 mandats sont renouvelés lors d'une autre AG à fixer plus tard mais avant la fin de l'année 2023, afin de ne pas trop les écourter.
  2. Soit les 7 mandats sont renouvelés en séance par un vote des adhérents.

*Dans les 2 cas, l'objectif est de revenir à un calendrier standard des AG avec une A.G. en mars ou avril 2024 (présentation de l'activité et comptes 2023)*

*L'option 1 permettrait d'éviter d'écourter les mandats de 6 mois (durée 3 ans normalement) sachant que ces mandats ont été renouvelés la dernière fois en octobre 2020. Et il n'y aurait que 3 mandats à renouveler le même jour, au lieu de 10.*

*L'option 2 amènerait à écourter de 6 mois la durée des 7 mandats concernés (exercice de 3 années normalement). Elle permettrait de tout traiter en une fois, mais imposerait de renouveler le même jour 3+7 = 10 mandats sur 13 et donc d'écourter 7 mandats de 6 mois.*

- d) *S'est posée par ailleurs la question de revenir à un CA avec 15 administrateurs (aujourd'hui 13 depuis 2 démissions en 2022). Compte tenu de la nécessité de renouveler déjà 10 mandats (3 + 7) et d'avoir les candidats pour ce faire, le CA propose de revenir à 15 en 2024.*

### Troisième partie :

*Présentation des dossiers en cours et Groupes de travail :*

1. *Coteau de La Madeleine*
2. *Urbanisme et Permis de Construire en zones inondables*
3. *Déménagement du PNR à Saint Rémy lès Chevreuse*
4. *Collectif à Saint Rémy – Programme immobilier Nacarat*
5. *Pollution du Rhodon.*
6. *Questions diverses de la salle*

*L'Assemblée Générale sera suivie d'une réunion du Conseil d'Administration qui procédera au renouvellement du Bureau de l'Association.*

#### **I. Préambule : interpellation du Président**

Avant de traiter l'ordre du jour, le Président est immédiatement interpellé vivement par une adhérente outrée d'être privée de son droit de vote aussi bien pour 2021 (alors qu'elle avait payé sa cotisation 2021) que pour 2022 et qu'elle a été convoquée à cette assemblée générale. Plusieurs participants soutiennent cette adhérente. Le Président justifie la privation du droit de vote pour les adhérents ayant payé leur cotisation 2022 en 2023 par l'application d'une décision majoritaire du conseil d'administration. A plusieurs reprises durant la réunion, nombre d'adhérents reprocheront au conseil ce vote arbitraire effaçant de leur droit de vote et de candidature, des adhérents de l'APESC.

Il est rappelé au Président que :

- L'usage constant de l'association était d'admettre les renouvellements des cotisations jusqu'au jour de l'AGO,
- Le mandat du Conseil d'Administration actuel était expiré depuis le 19 novembre 2022 à l'anniversaire de la précédente AGO, du fait de la non tenue de l'AGO annuelle. Les explications du Président pour ne pas avoir convoqué d'AGO en 2022 sont fortement contestées par l'assemblée.
- La conséquence du point précédent est la décision de priver de droit de vote 23 adhérents, contrairement aux statuts, elle est abusive, d'autant que cette résolution a été votée par quatre administrateurs qui, eux-mêmes, n'avaient pas payé leur cotisation en 2022 !!

**Note :** ces échanges rapportés en préambule reviendront à plusieurs reprises durant l'AGO.

#### **II. Partie 1 de l'ordre du jour (2021)**

##### 1. Rapport d'activité 2021

**Note :** le texte complet signé des rapports d'activité 2021 et 2022 du Président est joint en pièce annexe.

#### **Le Président :**

*Cette AG présente un caractère exceptionnel en ce sens que deux exercices seront couverts ce soir, compte tenu des difficultés rencontrées en 2022 pour tenir une AG (décalages qui se sont creusés depuis 4 ans, plusieurs épisodes de COVID ayant frappé le bureau, crise de gouvernance depuis fin 2021, PB informatiques, site Internet, comptes 2021 non disponibles en 2022... etc.)*

*Le propos de cette AG en 2023 est de nous recaler définitivement sur un calendrier où les AG sont tenues dans les 6 mois qui suivent la clôture de chaque exercice calendaire*

#### **Rapport d'activité 2021 :**

*Patrick Zimmermann a été le Président jusqu'à sa démission le 19 novembre 2021, date à laquelle j'ai été élu par le CA pour le remplacer.*

*Début 2021, Patrick Zimmermann s'était penché plus particulièrement sur : 1) le dossier de la réfection du Parking, pour conclure qu'un recours judiciaire serait aléatoire ; 2) sur le programme immobilier ATLAND à Chevreuse, à la demande de plusieurs membres du CA, mais là aussi Patrick a jugé que malgré ce projet de*

*to DS SB*



bâtiment cubiques en béton disgracieux sur une zone humide, la validation du permis de construire ne permettait plus d'exercer des recours utiles.

Enfin, l'APESC s'est investie en 2021 sur les nuisances sonores aériennes à partir de l'aéroport de Toussus-Le Noble.

Fin novembre et décembre 2021, la nouvelle équipe du bureau de l'APESC s'est attachée à traiter la crise de gouvernance générée par l'arrivée massive de nouveaux adhérents dont plusieurs élus de la mairie de Chevreuse,

En effet, début novembre 2021, le CA découvrait cette OPA hostile et politique à l'encontre de notre association. Le trésorier Victor YARHI a reconnu l'arrivée massive de 26 adhérents en quelques semaines dont :

4 adjoints au Maire sur 8 en tout et 3 de leurs conjoints ou enfants

2 autres conseillers municipaux

Une douzaine de membres du comité de soutien du maire présidé par Jacques Empinet et J.J Decaesteke

Cette manœuvre avait été déployée par Jacques Empinet tandis que le Trésorier enregistrait ces nouveaux adhérents, et encaissait les chèques et les remerciait sans informer préalablement le CA, en dépit de l'obligation pourtant inscrite dans les statuts de l'APESC à l'article 5 et encore renouvelée lors de sa révision en mars 2016 ;

Il s'en est suivi deux CA très houleux, les 15 et 18 novembre 2021 pour s'opposer à cette OPA puis pour contrecarrer la décision du CA du 15 novembre.

Enfin, cette crise a fait l'objet d'un dernier CA le 10 décembre 2021 au cours duquel les 26 nouveaux adhérents étaient entre temps devenus 37. Il a été rappelé dans le compte rendu l'obligation d'appliquer l'article 5 des statuts à cette occasion, laquelle n'aurait jamais dû être suspendue. Quant à la vague des 37 nouveaux adhérents, il avait été convenu qu'il était trop difficile d'annuler ces nouvelles adhésions une fois les chèques encaissés.

Cependant le bureau de l'APESC a travaillé sur la fin de l'année 2021 :

Communiquer auprès des adhérents et apaiser après les derniers événements. Répondre au site Chevreuse Citoyen en réaffirmant que l'APESC entendait rester ou redevenir indépendante, ouverte au plus grand nombre et apolitique, et que pour ce faire, chacun, au sein de l'APESC devait laisser ses opinions politiques au vestiaire.

Dans ce sens, le bureau de l'APESC a réfléchi aux priorités 2022, et proposé 6 groupes de travail opérationnel, mis en place quelques procédures internes, et initié une réflexion sur une Charte des Valeurs devant servir de référence pour prévenir de nouvelles crises et éviter les dérives qui peuvent menacer des associations comme la nôtre.

En conclusion, Décembre 2021, a été l'occasion de mettre en place quelques bases pour remettre l'APESC dans les rails.

#### **La parole est à l'assemblée :**

Concernant le retard de convocation de l'AGO de novembre 2022 au 20 avril 2023, plusieurs intervenants se sont exprimés, voir le préambule.

Concernant les adhésions de fin 2021 au nombre de 37, que le Président a appelé « OPA hostile et politique à l'encontre de notre association » effectuée, selon lui, à son insu et contre l'article 5 des statuts, Victor YARHI, Jacques EMPINET et d'autres adhérents ont répondu que depuis la création de l'association, l'article 5 n'est pas appliqué. Il est rappelé au Président que l'APESC est ouverte à toutes et tous sans exclusive. La

W DS SB

seule restriction inscrite aux statuts concerne les membres du Conseil d'Administration qui ne peuvent pas assurer de mandat d'élu des collectivités locales.

Concernant ces nouvelles adhésions, les propos du Président relèvent d'une contre-vérité. Rappelons que fin 2021, le Président était, non seulement informé de ces adhésions, le Trésorier a communiqué au Président et à la Secrétaire d'alors les 37 noms des nouveaux adhérents (ndlr : 4 mails le prouvent). Il est aussi rappelé que le Président ne s'opposait pas à ces nouvelles adhésions qui lui ont permis d'être élu à la présidence (ndlr : des échanges mails du moment prouvent cette affirmation).

Le Président passe la parole à Patrick ZIMMERMANN qui présidait l'association jusqu'au 19 novembre 2021 (démission durant cette AGO). Ce dernier précise qu'il n'a rien à ajouter à son rapport d'activité présenté à l'AGO du 19 novembre 2021.

#### Résultats du vote sur le rapport d'activité 2021 :

- Votants : 43
- Pour : 21
- Absentions : 8 (4)
- Contre : 14 (18)

**Le rapport d'activité 2021 est adopté à la majorité.**

#### 2. Rapport financier 2021

Le rapport financier du trésorier, Victor YARHI, a été soumis au vote des membres présents et représentés. L'AGO a voté à l'unanimité la gestion financière 2021 à cotisations inchangées. La bilan financier est joint en pièce annexe.

**L'Assemblée donne quitus au trésorier pour sa gestion.**

#### 3. Renouvellement de trois membres du Conseil d'Administration

Trois administrateurs sont sortants : Jacques EMPINET, Jacques PRIME, Victor YARHI, par conséquent les trois postes sont à pourvoir.

Six adhérents ont été candidats, les résultats sont les suivants :

- Joseph BEURAIN : 20 voix / 43 votants
- Jean-Jacques DECAESTEKE : 27 voix / 43 votants
- Jacques EMPINET : 22 voix / 43 votants
- Patrice LEMENTEC : 17 voix / 43 votants
- Marie-Pierre MARTIN DUPRAY : 15 voix / 43 votants
- Victor YARHI : 28 voix / 43 votants

**Sont déclarés élus : Jean-Jacques DECAESTEKE, Jacques EMPINET, Victor YARHI.**

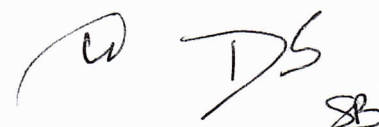
### III. **Partie 2 de l'ordre du jour (2022)**

#### 1. Rapport d'activité

**Note :** le texte complet signé des rapports d'activité 2021 et 2022 du Président est joint en pièce annexe.

#### **Le Président :**

*L'APESC a travaillé sur le coteau et le château de La Madeleine : Les rapports d'études des sols sont clairs : SEMOFI 2021 et PNR 2008 : Les eaux pluviales ne sont pas correctement gérées, plusieurs maisons du hameau ont été régulièrement inondées ou fissurées, le château de La Madeleine, emblème de la vallée, n'est pas sérieusement entretenu, les glissements de juin 2018 et 2021 le confirment. Une prise de conscience devant les faits semble grandir mais les plans d'actions à la mesure de la situation tardent à venir. Malgré plusieurs demandes auprès de la Mairie et du PNR, l'APESC a dû se procurer le rapport par d'autres voies.*





*Suivi de la réalisation du Programme immobilier Atland : Le chantier est régulièrement photographié. Le ruisseau canalisé de La goutte d'Or qui longe en contrebas le bâtiment est non curé, en mauvais état*

*Développement d'un tissu de relations avec d'autres associations attachées à l'Environnement et au Patrimoine, au plan départemental ou national. Quelques articles parus dans la presse ou sur certains sites locaux.*

*Aide au collectif des riverains Cœur de Ville à Saint Rémy lès Chevreuse à propos du programme immobilier Nacarat sur des zones inondables et inondées ces dernières années.*

*Crise de gouvernance et CA du 29 Septembre 2022. La révocation du bureau de Mr Jacques Empinet était à l'ordre du jour compte tenu de son entrave régulière et politique aux décisions majoritaires du bureau. Il donna sa démission peu avant la tenue de la réunion.*

*Nouveaux sujets 2022 et 2023 :*

*o Déménagement du PNR du château de La Madeleine à Saint Rémy lès Chevreuse ● Bilan de la perte de la Maison Claveau démolie après l'échec du projet pôle petite Enfance*

### **La parole est à l'assemblée :**

Concernant le coteau et le château de la Madeleine, plusieurs intervenants ont reproché au Président la gestion de ce dossier, notamment Guy Avril animateur du groupe de travail. Précisons ici que, selon les propos du Président « *Jean-Jacques DECAESTEKE devait faire partie du groupe de travail mais il n'a pas été retenu* », ceci malgré son implication.

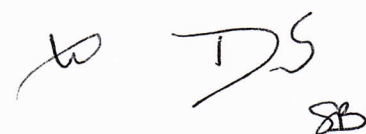
À la suite de la rupture de dialogue entre le Président et les élus consécutive aux plaintes déposées, aux prises de position orale et écrites, notamment par voie de presse, le groupe de travail a décidé de travailler indépendamment du bureau de l'APESC.

Après constatations sur place et études des dossiers, le groupe de travail est parvenu à la conclusion que les désordres constatés venaient des eaux de ruissellement en provenance de la plaine cultivée. Il s'est prioritairement attaché à réhabiliter le fonctionnement normal du système de captation des eaux et leur renvoi vers le ruisseau La Goutte d'Or qui traverse la rue de Versailles / D13 à mi-pente. La responsabilité d'entretien de ces fossés revient aux riverains ou à la mairie pour le franchissement des voies routières. Le groupe de travail s'est alors attaché à prendre contact avec les différents acteurs et notamment renouer le contact avec la mairie et le PNR dans une relation apaisée. Les premiers résultats sont visibles au niveau du curage des buses, curage partiel du fossé par l'exploitant agricole. Le chantier n'est pas terminé.

Concernant l'accusation à l'encontre de Jacques EMPINET de « *son entrave régulière et politique aux décisions majoritaires du bureau* », ce dernier est intervenu après le rapport d'activité :

Il rapporte que l'APESC a été peu active sous la présidence de Gilles DERVAUX, avec uniquement deux réunions du CA convoquées dans l'année 2022 et peu d'informations transmises aux adhérents. Les publications de l'association ont souvent été maladroites et ont créé des tensions avec les élus, au point que plusieurs maires ne voulaient plus rencontrer l'APESC. Seuls deux des six groupes de travail prévus ont fonctionné car ils se sont détachés du bureau. Le groupe « Patrimoine Naturel et Biodiversité » a été empêché par le bureau de répondre favorablement au projet Atlas de la Biodiversité Communale » du PNR et des dix communes dont Chevreuse. Ce groupe s'est finalement développé en dehors de l'APESC et compte maintenant une cinquantaine de personnes.

Beaucoup de temps a été perdu dans d'interminables discussions lancées par le Président sur la « sélection » des nouveaux adhérents en voulant les interroger sur leurs intentions, c'est pourquoi le 29/09/2022, Jacques EMPINET a démissionné de son poste de Vice-Président alors que le CA était convoqué pour le démettre de ses fonctions. Jacques EMPINET explique sa démarche du fait de l'impossibilité de travailler avec le Président. De plus l'AGO n'a pas été convoquée en novembre dernier et les adhérents payant leur cotisation après le 31 décembre 2022 ont été exclus de leur droit de vote, ce qui est contraire à l'article 6 des statuts de l'association.

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page, including a stylized 'W', 'DS', and 'SB'.

Pour ces raisons, Jacques EMPINET a appelé à voter contre le rapport d'activité du Président et à élire une nouvelle gouvernance.

Résultats du vote :

- Votants : 43
- Pour : 18
- Absentions : 7
- Contre : 18

**Le rapport d'activité 2022 est adopté à la majorité du fait de la prépondérance de la voix du Président.**

2. Rapport financier 2022

Le rapport financier du trésorier, Victor YARHI, a été soumis au vote des membres présents et représentés. L'AGO a voté à l'unanimité la gestion financière 2022 à cotisations inchangées. Le rapport financier est joint en pièce annexe.

**L'Assemblée donne quitus au trésorier pour sa gestion.**

3. Décider du moment du renouvellement des sept mandats arrivant à terme en 2023

Le point c) de l'ordre du jour prévoyait de demander à l'AGO de se prononcer sur le renouvellement immédiat des sept mandats ou de le différer de quelques mois en fin d'année.

Résultat du vote

**Unanimité moins la voix du Président** pour procéder au renouvellement des sept immédiatement.

**L'Assemblée procède au renouvellement des sept mandats.**

4. Renouvellement de sept membres du Conseil d'Administration

Le nombre de votants passe 43 à 42 avec le départ de Jean-Jacques PEPIN qui n'a pas donné procuration. Sept administrateurs sont sortants : Laurent BUGEAT, Philippe DEHAN, Gilles DERVAUX, Michel GAISNE, Christian LAURENT, Gersende de MERLIS, Vincent VANDON, par conséquent les sept postes sont à pourvoir. Quatorze adhérents ont été candidats, les résultats du vote sont les suivants :

- **Béatrice AVRIL : 23 voix / 42 votants, ELUE**
- **Guy AVRIL : 31 voix / 42 votants, ELU**
- Martine BRAS : 20 voix / 42 votants
- **Serge BRAS : 22 voix / 42 votants, ELU**
- Joseph BEAURIN : 17 voix / 42 votants
- Laurent BUGEAT : 21 voix / 42 votants
- Gilles DERVAUX : 21 voix / 42 votants
- **Bruno FAGNOU : 25 voix / 42 votants, ELU**
- Michel GAISNE : 21 voix / 42 votants
- **Claude GUIMON : 22 voix / 42 votants, ELU**
- **Dominique LE GUERN : 23 voix / 42 votants, ELUE**
- Patrice LEMENTEC : 21 voix / 42 votants
- Marie-Pierre MARTIN-DUPRAY : 8 voix / 42 votants
- Gersende de MERLIS : 21 voix / 42 votants

Les six premiers élus figurent en caractères gras, pour le septième poste cinq candidats obtiennent chacun 21 voix, il convient donc de procéder à un nouveau vote entre ces candidats :

- Laurent BUGEAT : 3 voix / 42 votants
- Gilles DERVAUX : 17 voix / 42 votants
- Michel GAISNE : 1 voix / 42 votants
- Patrice LEMENTEC : 1 voix / 42 votants
- **Gersende de MERLIS : 20 voix / 42 votants, ELUE**



Sont déclarés élus : Béatrice AVRIL, Guy AVRIL, Serge BRAS, Bruno FAGNOU, Claude GUIMON, Dominique LE GUERN, Gersende de MERLIS.

Le Président de séance Gilles DERVAUX lève la séance à 23h40.

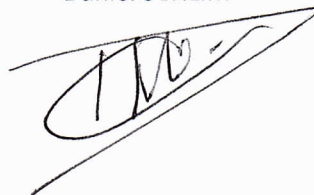
A la suite de l'AGO 2021 /2022, le Conseil d'Administration renouvelé se réunit pour élire le nouveau bureau.

Le Président de séance

Gilles DERVAUX

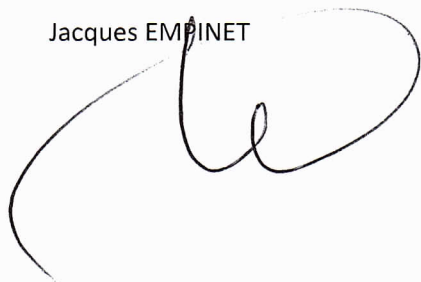
Le Secrétaire sortant de l'APESC

Daniel SCHLIM



Le Président élu le 20/04/2023

Jacques EMPINET



Le Secrétaire élu le 20/04/2023

Serge BRAS



ANNEXES

Rapports d'activité 2021 et 2022 du Président Gilles DERVAUX

Rapport financier 2021 du Trésorier Victor YARHI

Rapport financier 2022 du Trésorier Victor YARHI

Handwritten initials and marks: a curved line with an arrowhead pointing left, the letters 'DS' in a stylized font, and the letters 'SB' in a stylized font.



# AG APESC jeudi 20 avril 2023

## Rapports Activité 2021 et 2022

Cette AG présente un caractère exceptionnel en ce sens que deux exercices seront couverts ce soir, compte tenus des difficultés rencontrées en 2022 pour tenir une AG (décalages qui se sont creusés depuis 4 ans, plusieurs épisodes de COVID ayant frappé le bureau, crise de gouvernance depuis fin 2021, PB informatiques, site Internet, comptes 2021 non disponibles en 2022...etc.)

Le propos de cette AG en 2023 est de nous recalculer définitivement sur un calendrier où les AG sont tenues dans les 6 mois qui suivent la clôture de chaque exercice calendaire

### Rapport d'activité 2021 :

Patrick Zimmermann a été le Président jusqu'à sa démission le 19 novembre 2021, date à laquelle j'ai été élu par le CA pour le remplacer.

Début 2021, Patrick Zimmermann s'était penché plus particulièrement sur : 1) le dossier de la réfection du Parking, pour conclure qu'un recours judiciaire serait aléatoire ; 2) sur le programme immobilier ATLANT à Chevreuse, à la demande de plusieurs membres du CA, mais là aussi Patrick a jugé que malgré ce projet de bâtiment cubiques en béton disgracieux sur une zone humide, la validation du permis de construire ne permettait plus d'exercer des recours utiles.

Enfin, l'APESC s'est investie en 2021 sur les nuisances sonores aériennes à partir de l'aéroport de Toussus-Le Noble.

Fin novembre et décembre 2021, la nouvelle équipe du bureau de l'APESC s'est attachée à traiter la crise de gouvernance générée par l'arrivée massive de nouveaux adhérents dont plusieurs élus de la mairie de Chevreuse,

En effet, début novembre 2021, le CA découvrait cette OPA hostile et politique à l'encontre de notre association. Le trésorier Victor YARHI a reconnu l'arrivée massive de 26 adhérents en quelques semaines dont :

4 adjoints au Maire sur 8 en tout et 3 de leurs conjoints ou enfants

2 autres conseillers municipaux

Une douzaine de membres du comité de soutien du maire présidé par Jacques Empinet et J.J Decaesteke

Cette manœuvre avait été déployée par Jacques Empinet tandis que le Trésorier enregistrerait ces nouveaux adhérents, et encaissait les chèques et les remerciait sans informer

préalablement le CA, en dépit de l'obligation pourtant inscrite dans les statuts de l'APESC à l'article 5 et encore renouvelée lors de sa révision en mars 2016 ;

Il s'en est suivi deux CA très houleux, les 15 et 18 novembre 2021 pour s'opposer à cette OPA puis pour contrecarrer la décision du CA du 15 novembre.

Enfin, cette crise a fait l'objet d'un dernier CA le 10 décembre 2021 au cours duquel les 26 nouveaux adhérents étaient entre temps devenus 37. Il a été rappelé dans le compte rendu l'obligation d'appliquer l'article 5 des statuts à cette occasion, laquelle n'aurait jamais dû être suspendue. Quant à la vague des 37 nouveaux adhérents, il avait été convenu qu'il était trop difficile d'annuler ces nouvelles adhésions une fois les chèques encaissés.

Cependant le bureau de l'APESC a travaillé sur la fin de l'année 2021 :

Communiquer auprès des adhérents et apaiser après les derniers événements. Répondre au site Chevreuse Citoyen en réaffirmant que l'APESC entendait rester ou redevenir indépendante, ouverte au plus grand nombre et apolitique, et que pour ce faire, chacun, au sein de l'APESC devait laisser ses opinions politiques au vestiaire.

Dans ce sens, le bureau de l'APESC a réfléchi aux priorités 2022, et proposé 6 groupes de travail opérationnel, mis en place quelques procédures internes, et initié une réflexion sur une **Charte des Valeurs** devant servir de référence pour prévenir de nouvelles crises et éviter les dérives qui peuvent menacer des associations comme la nôtre.

En conclusion, Décembre 2021, a été l'occasion de mettre en place quelques bases pour remettre l'APESC dans les rails.

### **Rapport d'activité 2022 :**

L'APESC a travaillé sur le **coteau et le château de La Madeleine** : Les rapports d'études des sols sont clairs : SEMOFI 2021 et PNR 2008 : Les eaux pluviales ne sont pas correctement gérées, plusieurs maisons du hameau ont été régulièrement inondées ou fissurées, le château de La Madeleine, emblème de la vallée, n'est pas sérieusement entretenu, les glissements de juin 2018 et 2021 le confirment. Une prise de conscience devant les faits semble grandir mais les plans d'actions à la mesure de la situation tardent à venir. Malgré plusieurs demandes auprès de la Mairie et du PNR, l'APESC a dû se procurer le rapport par d'autres voies.

Suivi de la réalisation du **Programme immobilier Atland** : Le chantier est régulièrement photographié. Le ruisseau canalisé de La goutte d'Or qui longe en contrebas le bâtiment est non curé, en mauvais état

Développement d'un tissu de **relations avec d'autres associations** attachées à l'Environnement et au Patrimoine, au plan départemental ou national. Quelques articles parus dans la presse ou sur certains sites locaux.

Aide au **collectif des riverains Cœur de Ville à Saint Rémy lès Chevreuse** à propos du programme immobilier Nacarat sur des zones inondables et inondées ces dernières années.

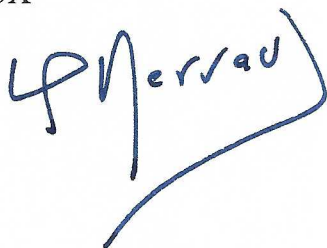


Crise de gouvernance et CA du 29 Septembre 2022. La révocation du bureau de Mr Jacques Empinet était à l'ordre du jour compte tenu de son entrave régulière et politique aux décisions majoritaires du bureau. Il donna sa démission peu avant la tenue de la réunion.

Nouveaux sujets 2022 et 2023 :

- Déménagement du PNR du château de La Madeleine à Saint Rémy lès Chevreuse
- Bilan de la perte de la Maison Claveau démolie après l'échec du projet pôle petite Enfance

Gilles DERVAUX

A handwritten signature in blue ink that reads "G Dervaux". The signature is stylized, with the first letter 'G' being large and the 'D' being a simple vertical line. The name 'Dervaux' is written in a cursive-like script. A long horizontal line is drawn underneath the signature, extending to the right.



## COMPTE DE RESULTATS 2021

DÉPENSES		RECETTES	
UAP.	60,00 €	Cotisations individuelles	620,00 €
Frais bancaires	8,00 €	Dons individuels	270,00 €
Zoom	167,88 €	Intérêts ( livret A )	37,11 €
Wix	157,08 €		
Résultat 2021 (positif)	534,15 €		
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>927,11 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>927,11 €</b>

## RAPPROCHEMENT BANCAIRE 2021

Rapprochement du solde 31 décembre 2020 du compte courant BNP  
avec le solde du livre de banque au 31 décembre 2021

Solde au 31 décembre 2020	4 126,87 €
Recettes 2021	890,00 €
Dépenses 2021	392,96 €
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>4 623,93 €</b>

## BILAN FINANCIER 2021

ACTIF		PASSIF	
Compte courant	4 623,93 €	Capital propre	11 547,85 €
Livret	7 458,07 €	Résultat bénéficiaire 2021	534,15 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 082,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 082,00 €</b>



## BUDGET PREVISIONNEL 2022

DEPENSES		RECETTES	
Adhésions (fédérales)	60,00 €	Cotisations	600,00 €
		Dons	200,00 €
Secrétariat et Fournitures	400,00 €		
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>460,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>800,00 €</b>

Le Conseil d'Administration de l'Association a décidé de maintenir, pour l'année 2022, les cotisations à 10 euros pour les actifs et 20 euros pour les membres bienfaiteurs.

## COTISATIONS 2022

Le Conseil d'Administration a arrêté les montants des cotisations individuelles pour l'année 2022 selon le barème suivant :

Membre actif	10,00 €
Membre bienfaiteur	20,00 €
Soutien	Montant libre



### COMPTE DE RESULTATS 2022

DÉPENSES	RECETTES
UAP. 50,00 €	Cotisations individuelles 440,00 €
Frais bancaires 70,64 €	Dons individuels 210,00 €
Zoom 126,00 €	Intérêts ( livret A ) 102,68 €
Résultat 2022 (positif) 506,04 €	
<b>TOTAL DÉPENSES 752,68 €</b>	<b>TOTAL RECETTES 752,68 €</b>

### RAPPROCHEMENT BANCAIRE 2022

Rapprochement du solde 31 décembre 2021 du compte courant BNP  
avec le solde du livre de banque au 31 décembre 2022

<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>4 623,93 €</b>
Recettes 2022	650,00 €
Dépenses 2022	246,64 €
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>5 027,29 €</b>

### BILAN FINANCIER 2022

ACTIF	PASSIF
Compte courant 5 027,29 €	Capital propre 12 082,00 €
Livret 7 560,75 €	Résultat bénéficiaire 2022 506,04 €
<b>TOTAL 12 588,04 €</b>	<b>TOTAL 12 588,04 €</b>



### BUDGET PREVISIONNEL 2023

DEPENSES	
Adhésions (fédérales)	60,00 €

Secrétariat et Fournitures 400,00 €

**TOTAL DÉPENSES 460,00 €**

RECETTES	
Cotisations	600,00 €

Dons 200,00 €

**800,00 €**

Le Conseil d'Administration de l'Association a décidé de maintenir, pour l'année 2023, les cotisations à 10 euros pour les membres actifs et 20 euros pour les membres bienfaiteurs.

### COTISATIONS 2023

Le Conseil d'Administration a arrêté les montants des cotisations individuelles pour l'année 2023 selon le barème suivant :

Membre actif	10,00 €
Membre bienfaiteur	20,00 €
Soutien	Montant libre